

Un important tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale



Enjeux

Le bâti ouvrier et social constitue l'une des composantes principales des paysages de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Celui-ci peut prendre des formes et des typologies multiples, qu'il s'agisse de la simple juxtaposition de petites maisons ouvrières mitoyennes construites par des propriétaires différents ou d'ensembles élaborés (comme les cités ouvrières ou de logements sociaux) par des entrepreneurs privés ou publics.

La répétition des types, des gabarits et des matériaux dans les ensembles mais aussi dans les alignements de maisons ouvrières mitoyennes a engendré une homogénéité qui caractérise le paysage. Cette homogénéité a été dégradée, certains bâtiments ayant subi des modifications. Les raisons sont multiples : acquisitions individuelles par des propriétaires privés, nécessité de rénover des habitations qui vieillissent ou qui ne correspondent pas ou plus aux normes énergétiques ou de confort, manque de règles d'accompagnement...



Outre le bâti lui-même, les abords de celui-ci sont un élément fondamental du paysage et participent également de cette homogénéité. Certains ensembles ont été conçus en y intégrant des espaces de sociabilité, de convivialité et une interaction importante avec le végétal. C'est notamment le cas des cités-jardins ou des cités-parcs. Pour qu'elle perdure, la végétation (place enherbée, arbres, haies) nécessite d'être entretenue et renouvelée.

Ces quartiers généralement denses apparaissent d'autant plus intéressants aujourd'hui qu'ils intègrent souvent de fait un plan de mobilité douce, par le biais d'un réseau de liaisons piétonnes.

Objectifs paysagers

1. Assurer le maintien de l'homogénéité des ensembles et recomposer la cohérence visuelle des ensembles déstructurés.	AMÉNAGEMENT-PROTECTION
2. Envisager la préservation de certains ensembles sociaux dans leur dimension urbanistique et architecturale d'origine.	PROTECTION
3. Entretenir, remettre en état ou renouveler les aménagements végétaux originels des ensembles bâtis et des cités.	AMÉNAGEMENT GESTION
4. Entretenir et garantir le maintien du réseau de sentiers et venelles associé au tissu bâti d'origine ouvrière et sociale.	GESTION-PROTECTION
5. Faire des tissus bâtis d'origine ouvrière ou sociale un outil de découverte urbanistique et historique.	PROTECTION



Pistes d'action

Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection (RCU partiel, PCA...) pour le bâti, les petits éléments (mobilier urbain, végétation...) et les sentiers associés.

Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect des modénatures d'origine, des châssis de fenêtres ou de portes et une plus grande unité lors des rénovations.

Volet opérationnel

Restaurer les réseaux de sentiers, cours, venelles, impasses et passages.

Entretenir et restaurer la végétation associée aux espaces bâtis.

Concertation

Renforcer la mise en valeur didactique des cités ouvrières et de logements sociaux notamment pour un projet commun et intercommunal de valorisation patrimoniale (signalétique homogène, panneaux explicatifs).

Sensibilisation

Sensibiliser les nouveaux arrivants, les gestionnaires et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles bâtis d'origine ouvrière ou sociale.

Amplifier l'édition d'ouvrages de vulgarisation à destination des professionnels et du grand public valorisant l'historique et les caractéristiques de ce patrimoine architectural et urbanistique.